

Office de Tourisme des Grands Lacs
Assemblée Générale Ordinaire
28 septembre 2020
Procès Verbal

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, à neuf heures trente minutes, l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, dûment convoquée, s'est réunie à huis clos conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

En vue de l'Assemblée Générale à huis clos, des documents préparatoires en vue d'un vote en ligne ont été adressés aux membres de l'Assemblée Générale selon le détail suivant :

- *Rapport d'activités 2019 (document n°1)*
- *Rapport financier 2019 (document n°2)*
- *Rapports certifiés 2019 du Commissaire aux comptes (document n°3 et n°4)*
- *Tableau récapitulatif de la composition du Conseil d'Administration (document n°5)*

Un scrutin de vote en ligne via la plateforme « balotilo » s'est déroulé du 11 au 28 septembre 2020, clos le 28 septembre à 05h30 :

Balotilo

Mes élections | Mon compte | Déconnexion

Français ▾

Vos élections en ligne

[Faire un don](#)

Résultats

Délibérations Assemblée Générale OT des Grands Lacs

Fin de l'élection : lundi 28 septembre 2020 à 05h30

356 électeurs inscrits.

Participation : 31% (112 votes exprimés)

[Évènements »](#)

Ordre du jour :

- 1) Rapport d'activités 2019
- 2) Rapport financier 2019
- 3) Désignation des membres du Conseil d'administration

1) Rapport d'activités 2019

Délibération n°1 Rapport d'activité

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 28 septembre 2020 après avoir pris connaissance de la présentation du rapport moral et d'activité 2019 approuve ce dernier.

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 87

Non : 0

Ne se prononce pas : 25

2) Rapport financier 2019

Délibération n°2 Rapport financier

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 28 septembre 2020, après avoir pris connaissance des présentations du bilan financier 2019:

- a) approuve le bilan financier tel qu'il a été présenté,
- b) décide d'affecter le résultat positif en totalité aux fonds propres du bilan,
- c) approuve le quitus* donné aux administrateurs.

* Le quitus donné aux administrateurs est une approbation de leur gestion. En donnant quitus, les membres de l'association renoncent à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion. Cependant, cet assentiment ne dégage pas les administrateurs de leur responsabilité civile, voire pénale. Le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion n'interdit pas non plus à l'assemblée de révoquer ces derniers.

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 84

Non : 0

Ne se prononce pas : 28

3) Désignation des membres du Conseil d'administration

Délibération n°3 Désignation des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 28 septembre 2020 après avoir pris connaissance des résultats des élections et désignations des membres au Conseil d'Administration entérine la composition de ce dernier.

Le « oui » l'emporte à 99% sur le « non » (1%).

Nombres de voix :

Oui : 91

Non : 1

Ne se prononce pas : 20

Procès-verbal fait à Biscarrosse, le 28 septembre 2020.

Françoise Douste

1^{ère} Vice-Présidente

